Révision de la politique européenne de voisinage

2011/2157(INI) - 06/10/2011

Le Conseil a adopté des conclusions soulignant combien il est important de **renforcer la coopération dans le domaine des transports et de disposer de meilleures liaisons de transport avec les régions voisines couvertes par la politique d'élargissement et la politique européenne de voisinage**, en particulier dans les Balkans occidentaux, la région Méditerranéenne et les pays du Partenariat oriental, en vue de réaliser une intégration économique plus poussée et une association politique plus étroite.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil préconise d'améliorer les infrastructures de transport, notamment par :

- une meilleure articulation des infrastructures des pays voisins avec le réseau transeuropéen de transport,
- une intégration accrue des marchés des transports, en particulier en étendant l'espace aérien commun européen, en éliminant les obstacles au trafic maritime, en accroissant l'interopérabilité des réseaux de chemins de fer et en simplifiant le franchissement des frontières et les procédures administratives.

Le Conseil souligne, toutefois, qu'une intégration accrue des marchés dépendra de la volonté des pays voisins d'y parvenir et des progrès qu'ils feront dans l'application de **normes équivalentes à celles de l'UE** en matière de sûreté, de sécurité, d'environnement et au plan social.

Les ressources financières existantes, telles que le fonds d'investissement en faveur de la politique de voisinage, qui permet de mobiliser des fonds des institutions financières internationales, devraient être utilisées pour aider ces pays à faire les réformes nécessaires.

En outre, le Conseil se félicite de la mise en place du comité des transports du Partenariat oriental, qui doit être lancé lors de la conférence ministérielle du partenariat oriental, les 24 et 25 octobre 2011 à Cracovie (Pologne).